



Programme de Formation à l'Epidémiologie d'Intervention

Guide

du FETP frontline One Health

Version du samedi 28 septembre 2019

Table des matières

Table des matières	2
I. Contexte	3
II. But du FETP Frontline.....	4
III. Public cible.....	4
1.Profils requis	4
2.Procédures de sélection des stagiaires	4
3.Taille de la cohorte par pays	5
IV. Contenu pédagogique.....	5
1.Objectifs d'apprentissage.....	5
2.Structure et contenu du programme.....	7
3.Evaluation	9
V. Intervenants : rôle et engagements	10
1.Comité Pédagogique	10
2.Unité de Veille Sanitaire	11
3.Unité nationale de suivi du FETP Frontline	12
4.Enseignants/facilitateurs	12
5.Mentors/Superviseurs	12
6.Participants/stagiaires	13
VI. Reconnaissance académique de la formation	14

I. Contexte

La détection, l'investigation, le contrôle et la prévention efficaces des maladies imposent la mise en place d'une expertise reconnue en matière d'épidémiologie et gestion du système de santé du personnel de santé publique pour faire face aux exigences sanitaires actuelles. Depuis 1980, les centres de contrôle et de prévention des maladies aux Etats-Unis (CDC, Centers for Disease Control and Prevention) collaborent avec les ministères de la santé du monde entier pour mettre en place et soutenir des programmes de formation en épidémiologie de terrain (FETP). Cette formation de deux ans à plein temps s'appuie sur un cours initial de trois semaines puis quatre ateliers régionaux pédagogiques d'environ une semaine chacun et réalisés au cours des deux années. La majeure partie du temps est consacrée à un stage de terrain dédié entièrement à des activités d'investigation, de surveillance épidémiologique, d'évaluation des risques, d'investigation et de la réponse aux épidémies.

L'émergence et la réémergence de maladies infectieuses et la survenue des crises sanitaires ont mis en évidence la nécessité de disposer d'instruments efficaces de surveillance, d'analyse, d'investigation des signaux sanitaires, pour une prise de décision idoine afin d'assurer de façon adaptée la protection de la santé de la population. De plus, les îles de l'Océan Indien sont particulièrement vulnérables aux conséquences du changement climatique en matière sanitaire, ce qui impose de développer et de maintenir des systèmes de surveillance capables de détecter précocement des signaux sanitaires inhabituels comme le fait le réseau SEGA (réseau régional de surveillance épidémiologique et gestion des alertes) qui structure à ce jour la surveillance épidémiologique des États membres de la Commission de l'Océan Indien (COI) et permet de partager et de protéger des données sensibles.

Grâce au partenariat et au financement de l'AFD via les projets RSIE1 et RSIE2, la COI, dans le cadre du réseau SEGA, a renforcé la préparation régionale en matière de santé publique dans l'Océan Indien par le programme de formation en 'Field epidemiology training program' (FETP) qui a été lancé en 2011. Un pool de 21 épidémiologistes de terrain et d'intervention était formé lors des 3 cohortes de formation en FETP. Le projet RSIE2 a réuni dans le réseau SEGA One Health la surveillance en santé humaine et en santé animale pour mieux répondre aux maladies émergentes. Dans la troisième cohorte de la formation FETP un vétérinaire a fini la formation en 2017.

Pendant le RSIE2, le programme FETP était constitué uniquement de la formation avancée qui durait 2 ans pour chaque cohorte de 7 à 9 stagiaires. Bien que cette formation ait permis de former des cadres reconnus par leur efficacité professionnelle, elle a connu quelques limites. Le premier souci était la reconnaissance académique du diplôme délivré et la deuxième était le nombre insuffisant de personnes formées par rapport aux besoins des Etats membres. Les discussions du premier COPIL du projet RSIE3 ont réitéré ces questionnements. En réponse à cela, l'UVS a proposé de mettre en place deux composantes du FETP

- continuer la formation FETP longue durée mais en s'assurant que le diplôme ait une valeur académique d'un niveau master (« Master en Field epidemiology ») ;
- initier le FETP Frontline, qui est une version plus courte, d'une durée de 3 mois, très répandu dans le monde entier, pour répondre aussi bien qualitativement mais aussi quantitativement au besoin des Etats membres en épidémiologistes, notamment au niveau des structures périphériques.

Le présent Guide est préparé en vue de la mise en place des formations FETP Frontline. Il vise, d'une part, à définir les modalités de mise en œuvre et de validation de cette formation ; d'autre part, le Guide doit préciser les modalités de reconnaissance des diplômes.

Le document est basé sur les expériences des plateformes de formation FETP existant (EIS du CDC, EPIET, AFNET,). Il a été adapté au contexte des Etats membres de la COI.

II. But du FETP Frontline

Le but de la mise en place de ce FETP Frontline est de deux ordres :

- Permettre aux Etats membres de disposer de ressources humaines qualifiées, en nombre suffisant, capable de remplir les différentes tâches en lien avec la surveillance épidémiologique et la riposte aux épidémies, afin de développer la culture de prise de décision basée sur les informations factuelles et complètes.
- Développer à travers cette formation le concept « One Health » pour plus d'efficacité dans l'action.

III. Public cible

Ce cours est conçu pour les agents en santé humaine et animale - plus généralement aux professionnels impliqués dans la surveillance, investigations et riposte des syndromes en maladies humaines et/ou animales, notamment au niveau des structures opérationnelles (structures périphériques de mise en œuvre ou au niveau central).

1. Profils requis

Pour postuler à la formation FETP-Frontline, le profil suivant est requis :

- Être médecin, vétérinaire, biologiste, entomologiste, paramédical (infirmier/sage-femme), technicien vétérinaire, ingénieur agronome/élevage, technicien agricole, technicien de laboratoire, technicien entomologiste, manager de la santé ou gestionnaire de données
- Travailler dans le système national de santé, dans le domaine de la veille sanitaire/surveillance épidémiologique, quel que soit le niveau de responsabilité (au niveau central ou périphérique).
- Niveau minimum de BAC+2 avec expériences professionnelles
- Capacités à utiliser les logiciels de bureautique (Word, Excel)
- Être âgé(e) de 48 ans au maximum
- Être proposé par le ministère en charge de la santé ou de l'élevage

En plus de ce profil de base, chaque Etat membre peut ajouter des critères qui lui semblent importants par rapport à son contexte.

Les Ministères peuvent proposer des candidats qui ne travaillent pas encore dans le domaine de la veille sanitaire/surveillance et riposte. Cependant, les ministères devront justifier d'une affectation des dits candidats dans ces domaines à l'issue de leur formation.

Tout candidat ayant un niveau inférieur à BAC +2, mais jugés par les ministères comme ayant une expérience professionnelle suffisante dans le domaine de la surveillance épidémiologique peut être proposé pour suivre le FETP Frontline. Ce type de candidature doit être accompagnée d'une lettre du Ministère concerné justifiant la pertinence de sa participation (par exemple la non disponibilité de personnes ressources répondant au profil, ou encore le statut d'un élément clé du système de surveillance de par ses performances et son assiduité). Sur avis technique de l'UVS, le Secrétariat Général de la COI (SG-COI) se réserve le droit d'accepter ou de refuser la candidature.

Pour continuer jusqu'au niveau master :

Le FETP Frontline constituera un premier module pour le futur « Master en Field epidemiology ». Parmi les profils sus-cités, les candidats qui désirent poursuivre jusqu'au niveau « master » devraient posséder un prérequis minimum de BAC +4 et avoir réussi la formation Frontline.

2. Procédures de sélection des stagiaires

Voici les étapes de la sélection des participants

- Information aux Etats membres par le SG-COI sur le démarrage de la procédure de sélection et demande de lancement des procédures de sélection par les Ministères en charge de la santé et de l'élevage concernés sur la base des profils exigés et du nombre de stagiaires à recruter ;
- Pré-sélection des stagiaires dans chaque Etat membre par les Ministères en charge de la santé et de l'élevage. Les points focaux techniques des deux ministères assurent le Secretariat du Comité de sélection à mettre en place. Cette pré-sélection inclue :
 - la répartition par secteur des stagiaires à recruter
 - la publication de l'appel à candidature par les Ministères techniques au niveau des Etats membres
- La méthode de pré-sélection (examen écrit, sélection de dossier, ...) est laissée à la discrétion des Ministères en charge de la santé et de l'élevage.
- Pour chaque Ministère, une liste des pré-selectionnés établie par ordre de priorité sera dressée et soumise au SG-COI. Cette liste comportera le nom/prénom du participant, la structure d'affectation prévue pour les projets de terrain, formation et le poste de responsabilité actuel ou futur (prévu après la formation).
- Cette liste, accompagnée des dossiers complets de tous les soumissionnaires et d'un descriptif de la méthode de pré-sélection, sera transmise au SG - COI pour vérification et validation. Cette phase pourrait entraîner des échanges entre l'UVS et les points focaux des Ministères.
- Le SG-COI arrêtera la liste des participants retenus pour la formation.
- La liste, par pays, des candidats retenus sera communiquée par le SG-COI aux Ministères Techniques (Santé et élevage)
- La liste des participants sera soumise par l'UVS (avec l'aide des points focaux nationaux) à l'Institution de formation partenaire pour enclencher les procédures d'inscriptions administratives, le cas échéant.

3. Taille de la cohorte par pays

Il est prévu pour ce premier devis-programme de former un nombre total de 105 stagiaires dans les quatre pays, dont :

- 25 pour l'Union des Comores,
- 30 pour Madagascar,
- 30 pour Maurice,
- 20 pour Seychelles.

Ces nombres pourront être revus lors des prochains devis-programme suivant les besoins prioritaires.

IV. Contenu pédagogique

1. Objectifs d'apprentissage

Les objectifs d'apprentissage définissent les compétences que les participants doivent acquérir à l'issue de la formation. Les compétences visées couvrent deux domaines : la surveillance épidémiologique et l'investigation d'épidémie et riposte.

Le tableau 1 présente les compétences visées par le FETP Frontline

Tableau 1- Compétences des participants à l'issue du FETP Frontline

Compétences	Description
Domaine : Surveillance épidémiologique	
Communiquer le but et les caractéristiques d'un système de surveillance en santé	• Décrire le rôle de la surveillance dans la pratique de la santé publique et de la santé animale • Décrire les caractéristiques clés du système - objet, liste des maladies incluses, flux, définitions de cas, exigences de rapidité, etc.
Surveiller et évaluer la qualité des données de surveillance locale	• Surveiller l'actualité et l'exhaustivité des rapports de différentes sources possibles • Effectuer des audits de la qualité des données • Fournir des informations en retour pour améliorer la rapidité/promptitude, l'exhaustivité et la qualité des données de surveillance.
Analyser et interpréter les données de surveillance régulièrement	• Nommer les raisons de l'examen et de l'analyse réguliers (quotidiens ou hebdomadaires, par exemple) des données de surveillance • Analyser les données de surveillance en utilisant les principes de base de l'épidémiologie descriptive (par exemple Temps, lieu, personne). - Calculer des taux et faire des statistiques descriptives - Créer des tableaux, des graphiques, des cartes - Identifier les tendances, les déviations aiguës et les valeurs aberrantes • Énumérer des hypothèses sur l'origine d'une augmentation brusque du nombre de cas • Aviser immédiatement les responsables désignés, des maladies présumées hautement prioritaires et des incidences dépassant les seuils
Produire des rapports de synthèse de surveillance décrivant les schémas de l'occurrence d'une maladie et fournissant des informations utiles pour la prise de décision en matière de santé publique ou santé animale	• Produire un rapport de synthèse de surveillance comprenant une épidémiologie descriptive, des statistiques et un bref texte descriptif et interprétation pour les principales maladies à déclaration obligatoire, assorti de recommandations, le cas échéant. • Concevoir un modèle de rapport de synthèse de surveillance pouvant être utilisé périodiquement (par exemple, tous les mois).
Domaine : Investigation d'épidémie et riposte	
Mener des enquêtes sur des cas ou participer à investigations d'épidémies	• Mener une enquête approfondie sur les cas suite à un signal • Participer en tant que membre de l'équipe en réponse à un événement de santé publique ou de santé animale ou d'One Health • Assister l'équipe d'enquête dans les enquêtes et la collecte de données, Créer un questionnaire simple, Créer une liste linéaire, Tracer une courbe épidémique • Mettre en œuvre les mesures de biosécurité nécessaires lors des interventions • Recommander des mesures élémentaires de prévention et de contrôle des épidémies

Communiquer efficacement avec les pairs, les supérieurs et les décideurs

- Préparer et présenter une présentation orale des résultats des produits sur le terrain aux parties prenantes du ministère, aux instructeurs et aux pairs.

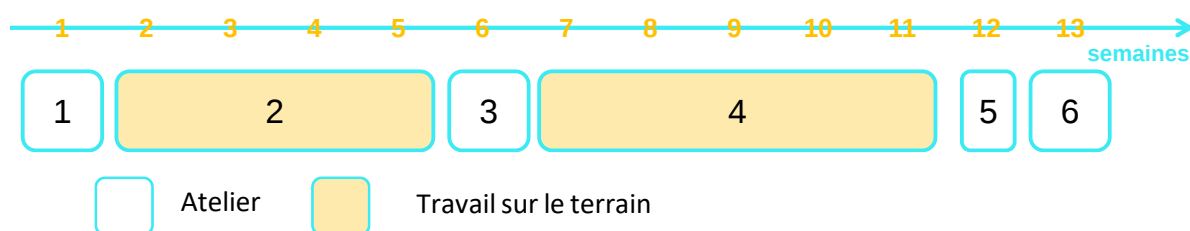
2. Structure et contenu du programme

Cette formation compte 6 chapitres thématiques, des travaux de terrain et travail de rapport de synthèse représentant 520 heures de travail réparties comme suit:

- 20 jours présentiels répartis en 4 ateliers de formation avec heures d'enseignement et exercices en groupe et/ou individuel soit l'équivalent de 140 heures. Des travaux personnels des participants sur le contenu de ces ateliers complètent ces ateliers en présentiels.
- 347 heures pour le travail de terrain tutoré, c'est-à-dire les projets d'affectation, réalisés individuellement ou par groupe de deux.
- Le certificat correspond à 28 crédits ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System).

La figure 1 montre la chronologie de la formation.

Figure 1- Chronologie de la formation



Plusieurs méthodes d'apprentissage sont utilisées :

- *Les ateliers* consistent en des présentations interactives, des exercices pratiques/études de cas. La théorie est introduite en lien direct avec l'application pratique. Le travail de groupe et les discussions sont utilisés pour promouvoir la pensée critique et la résolution de problèmes. Ces ateliers impliqueront des travaux individuels de préparation des exercices et d'assimilation des cours et études de cas par les participants
- *Les projets sur le terrain* : peuvent être réalisés individuellement ou en équipe. Ces projets doivent venir d'un vrai besoin de la structure d'accueil. Les activités au sein de la structure de surveillance devront répondre à la fois aux besoins de la formation de terrain du stagiaire et aux priorités de la structure de surveillance. Le stagiaire devra assister aux réunions régulières de la structure de surveillance et participer aux activités de routine de celle-ci. Les participants travaillent sur des projets prioritaires liés à l'épidémiologie d'intervention, notamment : la surveillance épidémiologique (y compris syndromique) et l'investigation d'épidémie. L'apprentissage dans le cadre du FETP commence par un « compagnonnage », c'est-à-dire effectuer une activité sous la supervision étroite d'un mentor. Les mentors fournissent des conseils et des avis, par téléphone et / ou par courrier électronique, et /ou par une visite sur place.

Le tableau 2 montre un aperçu du contenu par chapitre.

Tableau 2- Aperçu du contenu du module FETP Frontline

Chapitre 1 (Atelier 1 : 5 jours) <u>4 ECTS (35 h en présentiel , travaux personnels en sus)</u>	1. Notions de base en épidémiologie 2. Introduction à la surveillance (objectifs, principes, place dans le système de santé,...) 3. Collecte de données 4. Définitions de cas 5. Qualité des données 6. Statistiques sommaires 7. Affichage des données 8. Étude de cas 9. Interprétation des données 10. Passer à l'action 11. Suivi et évaluation 12. Excel pour FETP-Frontline 13. Définition du projet de terrain – liaison superviseur
Chapitre 2 (Travail tutoré sur le terrain 1 : 4 semaines) <u>5 ECTS (156 h)</u>	<u>Livrables:</u> • Présence à la session de mise à niveau/présentation en informatique ou surveillance électronique • Audit qualité des données • Rapport de synthèse hebdomadaire de surveillance
Chapitre 3 (Atelier 2 : 5 jours) <u>4 ECTS (35h en présentiel, travaux personnels en sus)</u>	1. Présentations orales des résultats des travaux sur le terrain 1 2. Investigation d'épidémie 3. Liaison avec le laboratoire 4. Etudes de cas 5. Analyse du problème 6. PowerPoint pour FETP-Frontline
Chapitre 4 (Travail tutoré sur le terrain 2 : 5 semaines) <u>7,5 ECTS (191h)</u>	<u>Livrables:</u> (n'importe lequel des 2 suivants) • Rapport d'investigation de cas et enquête autour du cas • Rapport d'investigation d'épidémie • Rapport de synthèse de surveillance élargie • Analyse du problème de qualité de la surveillance et recommandations d'amélioration
Chapitre 5 (Atelier 3: 5 jours) <u>3,5 ECTS (35h en présentiel , travaux personnels en sus)</u>	Ateliers thématiques: Présentations orales et discussion • retour d'expérience et analyse critique sur les résultats des travaux sur le terrain.
Chapitre 6 (Atelier 4 : 5 jours) <u>4 ECTS (35h , travaux personnels en sus))</u>	Priorités en formation du pays (liste à finaliser avant la fin du mois par les Etats membres) Cérémonie de clôture

3. Evaluation

Progrès du participant : le programme d'études comprend plusieurs outils d'évaluation (Tableau 3). Les évaluations sont utilisées de manière formelle pour mesurer les progrès accomplis par les participants dans la réalisation des objectifs d'apprentissage et adapter la formation au besoin.

Tableau 3- Evaluation des participants au FETP Frontline

	Format	Descriptif	Quand
Chapitre 1	Post-test	Individuel, écrit Questions à choix multiple (40mn, 20 questions)	Fin de l'atelier 1
Chapitre 2	Fiche de suivi du superviseur Evaluation des livrables	La fiche de suivi du superviseur inclue : - l'assiduité du stagiaire - l'interaction avec le superviseur - les qualités techniques Evaluation des livrables (présentation powerpoint et rapport écrit) (Jury des présentations= panel de facilitateurs présents, au moins 2)	Au début de l'atelier 3
Chapitre 3	Post-test	Individuel, écrit Questions à choix multiple (40mn, 20 questions)	Fin de l'atelier 2
Chapitre 4	Fiche de suivi du superviseur Evaluation des livrable	La fiche de suivi du superviseur inclue : - l'assuidité du stagiaire - l'interaction avec le superviseur - les qualités techniques Evaluation des livrables (rapports écrits)	Au début de l'atelier 5
Chapitre 5	Présentation orale	Forme et fond des présentations orales (2 facilitateurs, le PF ou son représentant)	Tout au long de l'atelier 5
Chapitre 6	Post-test (pour les options en présentielles) Evaluation spécifique définie avec le package du module pour les options « online » le cas échéant	Individuel, écrit Questions à choix multiple (40mn)	Fin de l'atelier 6

En plus de ces évaluations, les conditions suivantes doivent être remplies pour la validation des différents chapitres :

- Présence aux ateliers pédagogiques > 90% pour pouvoir passer l'évaluation

- Présence aux travaux de terrain > 90% pour que les livrables soient considérés

En cas d'absence aux ateliers ou aux stages, les possibilités de rattrapage sont discutées au cas par cas entre le superviseur, le point focal et l'UVS.

Un examen de rattrapage de validation des chapitres peut être organisé après le chapitre 6 pour les stagiaires qui ont échoué aux évaluations de ces chapitres.

Parallèlement à l'évaluation des apprenants, le programme de formation se doit aussi de faire des évaluations de la qualité perçue, de l'utilité et de la pertinence des programmes. Les instructeurs, les mentors et les participants sont invités à compléter les outils d'évaluation (Tableau 4) après chaque atelier et stage. Les résultats de l'évaluation sont utilisés pour apporter des améliorations au programme, fondées sur les données.

Tableau 4- Les outils d'évaluation du programme FETP Frontline

Outil d'évaluation	Objectif	Timing
Évaluation du participant	Mesurer la qualité perçue de l'expérience des participants	Fin des ateliers 1, 2, 3 et 4
Commentaires de l'instructeur	Mesurer la qualité perçue, l'utilité et la pertinence du matériel pédagogique	Fin des ateliers 1, 2, 3 et 4
Commentaires du mentor	Mesurer la qualité perçue, l'utilité	Fin du travail sur les terrains 1 et 2

V. Intervenants : rôle et engagements

1. Comité Pédagogique

Afin d'utiliser l'expertise de la communauté épidémiologique régionale, de maintenir le support le plus large au programme FETP-OI, de s'assurer que le programme répond aux besoins des pays et de la COI et d'aider le programme à s'institutionnaliser, il est mis en place un comité pédagogique pour assurer une fonction de coordination et d'orientation stratégique et technique de la formation.

Ce comité pédagogique est composé de :

- Points Focaux Nationaux (Techniques) santé humaine et santé animale
- Unité de Veille Sanitaire
 - ✓ Coordinatrice FETP,
 - ✓ Experts de l'UVS-COI,
- Représentants des Institutions de formation des Etats membres
 - ✓ MIH Maurice en charge de la formation,
 - ✓ l'INSPC de Madagascar
 - ✓ Université des Seychelles,
 - ✓ EMSP/Université des Comores en charge de la formation
- Des partenaires dans la formation
 - ✓ CIRAD
 - ✓ IPM
 - ✓ SPF/CIRE-OI
- Des personnes ressources des bureaux de l'OMS dans les Etats membres

Au besoin, l'UVS se réserve la possibilité d'inviter dans des réunions du comité pédagogique, d'autres institutions ou personnalités ayant une expertise spécifique pour contribuer aux discussions et éclairer sur certains sujets avec l'accord des points focaux nationaux, membres du COPED.

Le comité pédagogique se réunit au moins tous les 12 mois. Ses principales tâches portent sur les points suivants :

- Définition des orientations générales du programme FETP-OI
- Mise à jour (le cas échéant) des critères de sélection des stagiaires, des superviseurs, des enseignants /facilitateurs et des sites d'accueil
- Validation /révision du contenu technique et scientifique du guide de formation
- Mise à jour (le cas échéant) du contenu et les modalités de mise en œuvre de la formation
- Evaluation du déroulement du programme de formation
- Facilitation des relations avec les institutions partenaires du programme

En vue de sa prise en compte dans le processus de diplomation de la formation FETP, le programme de formation FETP Frontline sera sanctionné par un certificat avec l'attribution de crédit comptant pour le Master pour ceux qui postuleront. Le comité pédagogique définit les modalités de cette reconnaissance du certificat/diplôme.

2. Unité de Veille Sanitaire

Le suivi de la mise en oeuvre du programme est assurée par l'Unité de Veille Sanitaire de la COI qui assure le secrétariat technique et administratif du programme FETP. L'équipe apportera toutes les informations utiles en lien avec la formation FETP. L'équipe a la charge de répondre à toutes les questions pratiques en rapport avec la formation (pour les stagiaires, les formateurs, les superviseurs, logistiques...).

Un coordonnateur de formation est identifié au niveau de l'UVS-COI. Ce dernier est le répondant directe de la formation au niveau de l'UVS-COI. Il a la charge du développement du programme et le suivi régulier de la mise en œuvre de la formation. Il apporte une assistance technique en épidémiologie à tous les niveaux.

Le coordinateur est tenu de:

- Assurer la coordination pédagogique avec le comité pédagogique
- Participer à l'élaboration des contenus des ateliers pédagogiques en coordination avec les autres intervenants (épidémiologistes de l'UVS,...)
- Coordonner l'implication d'autres intervenants (épidémiologistes de l'UVS, ...) dans le suivi des stagiaires et/ou la facilitation des ateliers pédagogiques
- S'assurer, en impliquant l'équipe de l'UVS, de l'intégration de l'épidémiologie vétérinaire et de la santé environnementale dans les modules de cours
- Identifier/évaluer les sites d'accueil
- Participer à la sélection des stagiaires
- Assurer l'encadrement des stagiaires avec les superviseurs nationaux et avec l'équipe de l'UVS.
- Contribuer à la reconnaissance de la formation dans le parcours professionnel et /ou académique en collaboration avec les Ministères et les Institutions de formation
- Communiquer et maintenir des contacts avec les organismes internationaux en charge de formations équivalentes en épidémiologie de terrain (AFENET, TEPHINET,...)
- Appuyer les stagiaires dans la valorisation scientifique de leur travail
- Coordonner, avec l'appui de l'équipe de l'UVS et des superviseurs nationaux, l'évaluation de l'atteinte des objectifs par chaque stagiaire.

3. Unité nationale de suivi du FETP Frontline

L'unité nationale de suivi du FETP Frontline est composé :

- Des points focaux techniques du réseau SEGA qui sont les premiers responsables de l'unité.
- Un représentant de l'Institut de Formation national
- Deux représentants parmi les autres superviseurs nationaux
- Toute autre personne jugée indispensable par les Etats membres

Les interventions de cette unité de suivi consistent à :

- assurer la liaison entre le Ministère de la santé humaine/animale et l'UVS-COI.
- appuyer le coordinateur dans le suivi du programme au niveau de chaque Etat membre.
- Organiser, sous la coordination des autorités nationales compétentes la présélection des participants à la formation et interagir avec l'UVS sur toute la procédure de sélection jusqu'à l'inscription finale des participants.
- identifier et valider les lieux d'affectation des stagiaires, conformément aux exigences définies pour la réalisation des projets de terrain
- s'assurer auprès des responsables des structures d'accueil que les conditions pour le déroulement des projets de terrain des stagiaires soient remplies et respectées
- résoudre, autant que possible, et en lien avec l'UVS, les problèmes rencontrés par les stagiaires pour suivre au mieux la formation et atteindre les objectifs.
- prendre les dispositions administratives nécessaires, après approbation du COPED, pour arrêter la formation d'un stagiaire, le cas échéant, notamment si ce dernier ne répond plus à ses obligations.
- valider, en interaction avec l'UVS, la répartition des stagiaires entre différents superviseurs.
- participer autant que possible, à la supervision des projets personnels des stagiaires afin que ceux-ci puissent répondre au mieux aux besoins des pays et de leur système de santé.

Par rapport à toutes ces attributions, les points focaux techniques sont considérés comme des superviseurs nationaux principaux.

4. Enseignants/facilitateurs

La responsabilité de la délivrance des cours durant les ateliers du FETP Frontline sera assurée par des professionnels de santé disposant de diplômes académiques liés à la santé ou aux sciences connexes - en médecine humaine, en santé publique, en médecine vétérinaire et en sciences de laboratoire. Ils justifieront également d'une expérience dans la préparation et la facilitation de formation pour des initiatives de développement des professionnels de santé publique ou de santé animale, ainsi que des excellentes connaissances et compréhension du fonctionnement des systèmes de surveillance aux niveaux international, national, local et communautaire.

Les CV de ces enseignants/facilitateurs potentiels seront soumis pour validation auprès de l'Institut de formation partenaire.

L'équipe de l'UVS participera autant que possible à la délivrance de ces cours.

Tous les enseignants identifiés doivent suivre la session de standardisation des formateurs.

5. Mentors/Superviseurs

Le superviseur ou mentor a pour rôle de :

- Aider le stagiaire à remplir ses objectifs de formation :
 - ✓ En identifiant les projets/activités du département dans lesquels le/la stagiaire peut être impliqué(e)

- ✓ En identifiant les personnes avec lesquelles le/la stagiaire peut collaborer ou l'aider à remplir ses objectifs de formation
 - ✓ En facilitant l'accès au terrain et aux bases de données sanitaires
 - ✓ En encourageant les publications et les présentations du stagiaire
- Fournir un retour écrit aux stagiaires sur leurs projets (commentaires détaillés de la totalité des protocoles d'études, des rapports, des articles etc....) et une copie à l'UVS-COI
 - Offrir un mentorat, un coaching, une supervision, aux participants pendant les périodes d'activités sur le terrain pour assurer l'acquisition de compétences clés en épidémiologie de terrain;
 - Organiser des entretiens réguliers avec le/la stagiaire afin de faire le point sur le degré d'atteinte de ses objectifs de formation et sur les problèmes rencontrés (scientifiques, logistiques, administratifs)
 - Participer à la facilitation des ateliers pédagogiques à la demande de l'UVS et/ou des enseignants du Frontline
 - Proposer des solutions aux problèmes identifiés
 - Aider les stagiaires à éviter ou résoudre toutes les difficultés administratives ou politiques
 - Participer aux entretiens de suivi/évaluation et aux visites de site d'accueil avec l'UVS-COI et planifier le travail du stagiaire
 - Être en contact régulier avec l'UVS-COI
 - Présenter le/la stagiaire aux professionnels de santé publique afin de l'aider à construire son réseau de professionnels.
 - Fournir une assistance technique aux participants en préparant leurs présentations pour la diffusion des principaux résultats et des recommandations de leurs projets de terrain au niveau local et national ;

Les mentors/superviseurs des stagiaires doivent être des professionnels de santé disposant des expériences et formations nécessaires en épidémiologie de terrain. Le profil répondant à ce besoin est le suivant :

- avoir au moins le niveau FETP « advanced » ou diplômé d'un programme de FETP en Afrique ;
- OU titulaire d'un master 2 en épidémiologiste (ou d'un MPH) et disposant d'au moins 2 ans d'expérience en épidémiologie d'intervention.
- Ils ont une bonne connaissance de la surveillance intégrée des maladies et réponse (SMIR/IDSR) pour la santé humaine et des maladies notifiables à l'OIE pour les vétérinaires.

Chaque stagiaire est suivi par un superviseur. Chaque superviseur peut accompagner au maximum 7 stagiaires.

Les superviseurs doivent consacrer au moins 10% de leur temps à la supervision de leur stagiaire.

Le mentor/superviseur sera indemnisé par le projet pour le surplus de travail occasionné par la supervision. Si le superviseur devait définitivement changer, l'UVS-COI devra en être informé immédiatement avec une proposition d'au moins trois remplaçants pour faciliter le choix du successeur.

Chaque superviseur signera une lettre d'engagement et paraphera le manuel pédagogique.

6. Participants/stagiaires

Les participants sont sélectionnés sur la base du profil défini dans la section « public cible ».

Les participants à la formation FETP Frontline s'engagent à :

- travailler dans le domaine de l'épidémiologie de terrain dans la région après la formation.
- accepter de travailler dans le lieu d'affectation validé par le point focal pour la réalisation de ses projets de terrain.
- réaliser, autant que nécessaire, les déplacements associés aux investigations de cas ou d'épidémie, ou tout autre déplacement contribuant à atteindre ses objectifs pédagogiques
- suivre tous les ateliers pédagogiques dans le cadre du programme
- respecter les superviseurs, les enseignants et tous les intervenants du programme
- suivre les recommandations des superviseurs et du coordinateur
- communiquer avec le superviseur et si besoin au coordinateur tout problème impactant l'atteinte de ses objectifs pédagogiques
- prendre soin de tout matériel qui lui serait confié dans le cadre de la formation et de le rendre en cas d'abandon ou de retrait de la formation
- de laisser les matériels qui sont mis à sa disposition, à la structure d'accueil, à la fin de sa formation.

Tout manquement majeur pourrait faire l'objet d'un retrait du programme. Ce manquement majeur aux engagements sera discuté et validé par le superviseur, le point focal et l'UVS. Dans ce cas, il pourrait être demandé au stagiaire de rembourser une partie ou la totalité des indemnités qui lui ont été versées.

Le stagiaire bénéficiera d'indemnités de la part de la COI, à travers le projet RSIE3 pour lui permettre d'avoir des moyens de communications, internet, déplacements ou autres nécessaires au suivi de sa formation.

Chaque stagiaire signera une lettre d'engagement et recevra une copie du manuel pédagogique.

VI. Reconnaissance académique de la formation

Conformément à la demande des Etats membres, les formations proposées dans le cadre du programme FETP nécessite une reconnaissance académique pour une meilleure valorisation par les bénéficiaires à l'issue du cursus.

Le FETP Frontline équivaut à 28 ECTS (Cf Tableau 2).

Les recommandation du COPED pour cette diplomation sont :

- **Une certification/diplomation nationale, par chaque Institution de formation présente dans les Etats membres dont sont issus les participants (Université des Seychelles, INSPC de Madagascar, EMSP des Comores, MIH de Maurice)**
- **Affichage du portage régionale par la COI et de la collaboration entre toutes ces institutions régionales dans le certificat/diplôme**
- **Les entités de régulation (accréditation) de chaque Etat membre détermineront le niveau de reconnaissance permis par la formation (certificat/Diploma/Diplôme Universitaire, ...)**
- **Le FETP Frontline, délivré par n'importe laquelle des Institutions de formation, sera reconnu comme premier module du futur master.**
- **Des missions complémentaires d'échanges avec les entités de régulation, avec l'appui des points focaux et surtout des Institutions de formation.**

Cette partie « reconnaissance de la formation » devra necessairement avoir l'approbation de l'ensemble des Etats membres pour pouvoir etre mise en œuvre. Donc, cela conditionnera le démarrage de la formation et sera pris en compte dans la consolidation du calendrier de la formation. La présentation pour approbation pourrait etre envisagé lors du COPIL retsreint qui pourrait constituer le forum approprié à cet effet vu la présence des PFN et des OPL